Conclusions

Le concept de public : en a-t-on encore besoin ?

Comme tous les concepts, celui de public, et de public culturel en particulier, a une histoire. Apparu au début du XXe siècle, il n'a cessé d'être interrogé, remis en question, contesté, remodelé, au point de faire aujourd'hui douter de sa pertinence comme de son caractère opératoire. Telle sera donc la question qu'on se propose de formuler et de traiter brièvement en conclusion : en quoi et dans quelle mesure le concept de public est-il encore utile, voire efficient, pour les archives et les archivistes contemporains ?

D'une bibliographie absolument pléthorique et très pluridisciplinaire sur la notion de public[1], son histoire et sa profondeur théorique, il est possible de retenir quelques éléments utiles à notre réflexion. Sur le plan historique tout d'abord, rappelons que la notion est née au tout début du XXe siècle sous des plumes françaises, notamment celle de Gabriel Tarde dans son célèbre ouvrage *L'Opinion et la foule*, paru en 1901. Dans un contexte marqué par les études sur la psychologie des foules alors très à la mode, et se fondant notamment sur la lecture des journaux, il oppose à la foule, « faisceau de contagions psychiques essentiellement produites par des contacts physiques », qui « présente quelque chose d'animal », le public qu'il définit comme « une collectivité purement spirituelle, […] une dissémination d'individus purement séparés et dont la cohésion est toute mentale »[2]. La lecture d'un journal, par exemple, crée une sorte de communion intellectuelle et cultivée : un public. Cet « agrégat social », indéfiniment extensible selon lui par le miracle de la technologie moderne, en l'espèce l'imprimerie, est « le groupe social de l'avenir »[3].

---

[1]. Pour une première approche, signalons l'existence en ligne d'un dictionnaire encyclopédique et critique des publics piloté par le Centre de recherche sur les médiations de l'université de Lorraine : le *Publictionnaire*.

[2]. Gabriel Tarde, *L'Opinion et la foule*, Paris, Félix Alcan, 3e éd., 1910, p. 2.

[3]. Gabriel Tarde, *L'Opinion et la foule*, Paris, Félix Alcan, 3e éd., 1910, p. 11.

Cette ébauche historique, certes hâtive et tronquée de multiples évolutions, notamment celles qui le font migrer vers des rives moins conservatrices que celles de Gabriel Tarde, permet néanmoins de dégager trois caractéristiques majeures, propres au concept de public et destinées à demeurer pérennes : le public n'est pas un simple agrégat d'individus, c'est une collectivité, un élément de structuration sociale ; ce collectif, non aliénant, est une sorte de libre société de pensée, ce qui emporte une dimension légitimante, voire émancipatrice ; il est indépendant d'un éventuel regroupement physique, possédant dès l'origine une dimension qu'on dirait aujourd'hui distancielle.

On comprend dès lors combien le concept de public est fondamentalement politique, combien il s'articule presque naturellement à la notion de politique publique, en particulier dans le domaine culturel : puisque cette notion est consubstantielle de l'idée de progrès, qu'elle a partie liée avec le nombre et l'accroissement numérique, pourquoi ne pas en souhaiter l'expansion la plus grande et la plus large possible ? C'est donc tout naturellement que la notion de public culturel a été mise au cœur de politiques culturelles ayant comme horizon principal un objectif de démocratisation culturelle. On sait qu'il en est résulté toute une construction institutionnelle dont témoigne par exemple, comme en acmé, à base de statistiques et d'évaluations, le grand colloque de 2002 *Le(s) Public(s) de la culture : politiques publiques et équipements culturels*, organisé par le DEP et réunissant 59 communications : « La "question du public", en effet, se situe depuis toujours au fondement des politiques culturelles »[4].

Or, comme le fait remarquer Guy Saez, la démocratisation culturelle est une expérience presque forcément déceptive. Une fois la phase épique, celle de sa définition, dépassée et reléguée au rang de référent mémoriel, la politique de démocratisation culturelle ne peut qu'être sans cesse en procès : pourquoi échoue-t-elle ? Faut-il se résigner et renoncer ?[5] Il en résulte une remise en cause périodique de la notion de public culturel. Dès les années 60 et 70, sous l'effet des premières grandes études sur la sociologie des pratiques culturelles et des premières publications sur le caractère socialement marqué des pratiques culturelles, la

[4]. Cité par Anne-Marie Bertrand, « Le(s) public(s) : politiques publiques et équipements culturels », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, n° 2, p. 119-121.

[5]. Guy Saez, « Non-public », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*, [en ligne], disponible sur http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/non-public/.

notion se fragmente, apparemment définitivement, en une multitude de publics socialement stratifiés, perdant ainsi son caractère globalisant qui faisait sans doute sa force. Dans les mêmes années, en 1968 même précisément, l'invention de la notion de « non-public », due notamment au philosophe Francis Jeanson, sonne déjà comme un constat d'échec, celui de la mixité sociale des publics culturels. À la fin des années 1970, la notion est, déjà, mais pour un temps seulement, délaissée au profit de celle de réception qui focalise l'attention sur les récepteurs et ce qu'ils font. Aujourd'hui, une certaine sociologie des publics fragmente encore la notion en insistant sur l'irréductible diversité des parcours individuels en matière de pratiques culturelles qu'on ne saurait réduire à des mécanismes de reproduction d'inégalités sociales[6]. On comprend dès lors qu'on en vienne à dénier au concept toute pertinence contemporaine et suggérer son dépassement : c'est le cas du philosophe Christian Ruby qui a théorisé à plusieurs reprises depuis 2007 la fin de l'âge du public, notion qu'il reconnaît avoir été « le socle de la vie politique, culturelle et artistique » moderne, âge du public remplacé par ce qu'il appelle « l'ère des gens »[7].

Si cet aboutissement peut paraître excessif, il n'en reste pas moins vrai que la notion de public demeure parfaitement instable. Dès 1992, Pierre Sorlin estimait que « la notion de public est une sorte de mirage, une expression vide dont les sciences humaines se forgent des représentations extrêmement variables »[8]. De fait, une des caractéristiques de cette notion est d'être employée et de se déployer, avec une nuance théorique et un potentiel heuristique plus ou moins forts, sur tout l'empan des sciences humaines et sociales : en sociologie, en sciences de l'information et de la communication, en sciences du langage, en psychologie, en ethnologie et anthropologie, en philosophie, chez les historiens, les politistes, théoriciens de la littérature et du cinéma etc. C'est à la fois une force et une faiblesse, avec un risque de dispersion et d'affaiblissement. Pour la seule sociologie des publics, Jean-Pierre Esquenazi, ne distingue pas moins de six approches principales, fondées sur des choix théoriques différents et constitutives de différents courants ou écoles de

---

[6]. Bernard Lahire, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi,* Paris, La Découverte, 2004, 777 p.

[7]. Christian Ruby, *L'âge du public et du spectateur. Essai sur les dispositions esthétiques et politiques du public moderne*, Bruxelles, La Lettre volée, 2007, 304 p.

[8]. Pierre Sorlin, « Le mirage du public », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 39, n° 1, janvier-mars 1992, p. 86-102.

pensée : le public activé par l'œuvre (comment elle chemine vers le public) ; précisé par l'enquête (les enquêtes statistiques, notamment du ministère de la Culture, comme outil principal de réflexion sur les publics) ; suscité par des stratégies commerciales (notamment des producteurs culturels) ; produit par la stratification sociale (le capital symbolique de Bourdieu) ; structuré par des configurations culturelles (par exemple les ruraux, les jeunes, les femmes, les rebelles, les conformistes, les éloignés, les distanciés etc.) ; défini par les interactions sociales générées par la réception[9].

Ne vaudrait-il donc pas mieux remplacer cette notion fluctuante et floue par d'autres termes, si possible plus clairs et plus rigoureux ? Les étiquettes disponibles sont naturellement très nombreuses, le plus souvent sectorielles d'ailleurs, ou plus ou moins datées, voire connotées : spectateurs, lecteurs, visiteurs (il existe d'ailleurs des *Visitor studies*, avec une association et une revue dédiée). Une forme d'inventivité terminologique, voire de bricolage lexical, sont intéressants et signifiants en eux-mêmes, en ce qu'ils signalent une insuffisante adéquation entre les concepts en usage et les besoins des acteurs. On peut encore citer « audience » qui renvoie plutôt aux industries culturelles, à la télévision notamment, et qu'on ne s'attendrait pas à voir vivre dans des secteurs plus patrimoniaux ou moins économiquement marqués. Et pourtant l'audience a pu être, ponctuellement sans doute, rapatriée dans le champ de bibliothéconomie avec l'expression de public-audience des bibliothèques, par opposition au public-assemblée, visible dans les salles de lecture. On retrouve ici l'articulation public direct-public indirect qui existe en archivistique.

Au sein de tout cet outillage terminologique, on ne saurait ne pas s'arrêter sur la notion d'usager qui semble bénéficier actuellement d'un avantage compétitif, ne serait-ce parce qu'elle est au cœur de la politique de transformation publique telle qu'elle a été déployée à partir de 2017 sous l'impulsion du président Macron. L'écoute des usagers y est effectivement mise en avant avec, notamment, les notions d'expérience usagers et d'usagers testeurs[10].

---

[9]. Jean-Pierre Esquenazi, *Sociologie des publics*, Paris, La Découverte, 2009, 128 p.

[10]. Jacques Chevallier, « La politique de transformation publique de 2017 à 2021 », *Revue française d'administration publique*, n° 180, 2021, p. 1091-1104.

Historiquement, la notion d'usager est une création de la doctrine administrative du début du XXe siècle pour signaler, et souhaiter, l'évolution d'une administration toute puissante vers une notion de service public au service du public, le mot étant destiné à remplacer celui « d'administré ». Le terme ne se répand néanmoins que lentement : d'abord, au début des années 1980, dans des entreprises publiques, donc à la périphérie de l'État (poste, transports, télécommunications), puis, à la fin des années 1980, dans des administrations obligées, pour diverses raisons, de s'interroger sur la qualité de leurs prestations (hôpital, équipement, sécurité sociale). Il faut attendre les années 1990 pour qu'elle atteigne le cœur de l'État dans ses fonctions dites régaliennes. De ce rappel historique, retenons le cousinage originel entre la notion et le programme, sans cesse reformulé, de réforme de l'État. Comme par ailleurs, la notion s'allie dès le départ avec celles d'évaluation et de qualité, on comprend qu'elle ait largement partie liée avec le management public et emporte une dimension comme d'évolution des services publics, certes nécessaire, mais aussi presque forcée, déterminée, entraînée par divers facteurs, internes et externes.

Il en résulte que la notion d'usager peut faire débat, parfois même vivement, notamment dans des secteurs qui, par leur forte dimension humaine, ne sont pas sans résonnance avec le domaine culturel, à savoir la santé et le social. Les reproches tournent principalement autour du fait que cette appellation suppose la définition d'un rôle par un autre que soi (l'institution), qu'elle revêt une dimension de désignation, d'assignation voire de stigmatisation, qu'elle crée une sorte de transversalité fallacieuse entre tous les services publics sans distinction, qu'elle a tendance à placer le citoyen dans une position de protégé à qui il convient de garantir des droits, à qui on apporte aide ou compensation, et que d'ailleurs elle suppose un rapport principalement régulé par le droit ou des normes (droit des usagers, charte des usagers)[11]. Certains considèrent aussi que le terme enferme le rapport entre le citoyen et l'institution dans une relation de consommation d'une offre de service qui n'est pas sans rappeler la notion de client. Le rapport du Conseil supérieur du travail social (CSTS) de 2015 intitulé *Refonder le rapport aux personnes. Merci de ne plus nous appeler usagers* a marqué le paroxysme de ce débat. Il recommande d'ailleurs de « proscrire le mot "usager" dès lors que son emploi n'est pas référé à un objet, un dispositif,

[11]. Jean-Marc Weller, « Les figures de l'usager dans les réformes de modernisation des services publics », *Informations sociales*, n° 198, 2018, p. 48-56.

une politique » spécifique[12]. Et de suggérer d'employer un terme complètement banal et banalisé : les gens, qui aurait par ailleurs l'avantage de faire référence au droit des gens…

Pour autant, il faut reconnaître que la notion dispose d'un certain nombre d'atouts qui expliquent et justifient son actuel succès. En premier lieu, elle renvoie à « usages », un concept qui bénéficie, lui, de toute une épaisseur sociologique, que l'on songe aux logiques d'usages ou aux usages sociaux d'objets culturels. Mécaniquement, la notion comporte donc une dimension *d'empowerment* ou d'empouvoirement, c'est-à-dire que l'usager s'inscrit dans un rapport d'usage par lequel il a la capacité de déterminer la manière dont il fait usage d'un dispositif. Elle a aussi bénéficié de tout un travail de problématisation-complexification qui débouche notamment sur l'affirmation de ce qu'on pourrait appeler des figures de l'usager : usager client, usager citoyen, usager participatif, usager expert etc. Sur le terrain de l'expertise, la notion d'usager est d'ailleurs compatible avec celle de savoirs d'usage, c'est-à-dire que les pratiques des usagers forment une expérience qui admet les principes d'accumulation et, donc, l'émergence de compétences inédites (expériences usagers au cœur de l'actuelle réforme de l'État). Ajoutons encore que le terme d'usager a été accueilli par les politiques culturelles, plutôt sous la forme de non-usagers, des bibliothèques par exemple. Il existe même des tentatives pour concilier les concepts de public et d'usagers avec la proposition de publics d'usagers[13].

Les grands courants de la théorie archivistique, structurés autour des changements de paradigme qui déterminent le passage d'une archivistique dite classique à une archivistique postmoderne puis, actuellement, à une archivistique dite critique, n'ignorent assurément pas la question du public, des publics et des usagers. Leurs approches n'affirment pas pour autant, au-delà des modes terminologiques, une préférence théoriquement fondée pour tel concept ou telle notion. En archivistique traditionnelle ou classique, la perspective est essentiellement informationnelle, de telle sorte que les études d'usagers sont principalement tournées vers la satisfaction d'un besoin informationnel, d'où des catégorisations, évolutives et sujettes à subdivisions, tournant autour d'administratif/historien, ou administratif/historien/généalogiste. On sait combien pareille

[12]. Conseil supérieur de travail social, *Refonder le rapport aux personnes, « Merci de ne plus nous appeler usagers »*, Paris, Ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, 2015, 184 p.

[13]. Geoffroy Patriarche, « Publics et usagers, convergences et articulations », *Réseaux*, n° 147, 2008, p. 179-216.

approche peut être à la fois peu opératoire et dépendante des représentations des archivistes. En archivistique postmoderne, l'attention principale ne porte assurément pas sur les usages des archives et leur variété, mais sur la responsabilité des archivistes dans la constitution des fonds et donc sur les fonctions archivistiques d'évaluation et de sélection. Pour autant, et mécaniquement, l'archivistique postmoderne n'ignore pas l'utilisation des archives puisque c'est bien l'utilité des archives et leurs retombées dans la société qui conduisent à s'interroger sur leur fabrique. Mais il apparaît que le cadre de référence, c'est-à-dire l'ensemble des notions auxquelles les archivistes se réfèrent pour évaluer les archives, demeure dominé par l'histoire et la mémoire. Il en résulte une attention particulière au comportement des utilisateurs : aux enquêtes sur les usagers succèdent des études sur les modalités d'utilisation des archives, avec tout un sous-champ de recherche dédié, les *Archival User Studies*. Tout autre est le postulat théorique défendu par Anne Klein dans son récent *Archive (s), mémoire, art*[14]. Lectrice attentive de Walter Benjamin auquel elle a consacré sa thèse de doctorat où elle s'efforce de de juger de la « pertinence de ses propositions pour l'archivistique », Anne Klein reprend l'héritage de l'archivistique postmoderne, là où, selon elle, elle nous laisse, pour ne pas dire nous abandonne, au seuil d'un moment capital pour les archives, celui de l'exploitation. D'un point de vue archivistique, c'est par le geste de l'exploitation, entendu comme une mise en récit (le conteur benjaminien), que les archives peuvent permettre une forme de transmission du passé. Dès lors chaque utilisateur devient narrateur au sens benjaminien du terme. Retenons ici que si cette approche novatrice a l'intérêt de mettre l'accent sur ce que les utilisateurs font des archives, elle demeure, de par son inspiration philosophique qui fait des archives un objet « auratique », c'est-à-dire de nature à permettre une apparition du lointain dans le présent, assez étrangère à la notion tout à la fois de public, d'usager ou de toute autre combinaison terminologique de ce genre.

On nous permettra donc d'oser plaider pour un usage renouvelé de « public » au singulier, pour plusieurs raisons et de plusieurs manières. En premier lieu, parce que le public est forcément « de » et qu'il y a donc obligatoirement un « objet-dont-il-y-a-public »[15], lequel

[14]. Anne Klein, *Archive(s), mémoire, art. Éléments pour une archivistique critique*. Québec, Presses de l'université Laval, 2019, 252 p.

[15]. Jean-Pierre Esquenazi, *Sociologie des publics, op. cit.*

est au cœur du dispositif. Certes les usagers sont aussi « de » mais d'une administration, d'une institution, pas d'un objet culturel, qui demeure quand même central pour un service d'archives. Le concept de public permet aussi de faire vivre encore un peu la notion d'offre culturelle, de politique de l'offre culturelle, même si on sait combien elle est aujourd'hui remise en cause. Il reste que le concept de public suppose « une adresse à », ce qui est important pour une institution culturelle. De plus, le public, au singulier, emporte une dimension unitaire qui invite à ne pas trop segmenter, à ne pas trop catégoriser, à ne pas enfermer dans des catégories pour laisser vivre les interactions spontanées, voire hasardeuses. La notion de public permet aussi de se défaire d'une approche trop fonctionnaliste de la relation aux utilisateurs des archives, conduisant à ne pas penser uniquement en termes de service à, de réponse à une demande, à un besoin, qu'il est en fait difficile d'identifier et de saisir vraiment. Précisément, même s'il est important de bien être conscient de l'irréductible spécificité de l'expérience individuelle des archives, le public, « une sociation qui n'est pas donnée d'avance » disait Pierre Sorlin, autorise une communauté d'interprétation, suscite des interactions entre ses membres et donc permet à chacun de rencontrer autrui, même si ce n'est qu'intellectuellement. Il y a donc, à travers l'expression « public des archives », l'idée, éminemment précieuse, que le contact avec les archives, quelle que soit la nature de ce contact, produit un effet sur la vie des individus qui le composent. C'est peut-être dans cette dimension interactionniste de la notion de public, qu'il faut chercher une explication et un sens profond à la mystérieuse phrase de Jules Claretie rapportée par le manuel d'archivistique : « En sortant des archives, comme en sortant du Louvre, on se sent à la fois pensif, étonné et meilleur »[16].

Patrice Marcilloux

Professeur d'archivistique

Université d'Angers

Laboratoire TEMOS (UMR CNRS 9016)

[16]. *Manuel d'archivistique, théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, réimpr. 1991 de l'éd. 1970, p. 657.